

OBJET : SECURISATION MUR DE SOUTENEMENT – MONTEE DU SAVEL - COUPURE – JD/VV

Le Maire de la ville d'ANNONAY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande présentée par la DGA Transition écologique et Cadre de Vie –
2 rue de l'Hôtel de ville - 07100 ANNONAY

Afin de permettre la sécurisation de la montée du Savel à partir du lundi 11 avril 2022

ARRETE

Article 1

Un barriérage sera mis en place par le service de la voirie afin montée du Savel à partir du lundi 11 avril 2022 **et ce, jusqu'à nouvel ordre.**

Article 2

La circulation des véhicules est interdite montée du Savel à partir du lundi 11 avril 2022 **et ce, jusqu'à nouvel ordre.**

Seuls les accès aux habitations de la partie haute de la rue sont autorisés

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu à compter du lundi 11 avril 2022.

Article 3

La signalisation réglementaire sera mise en place **par l'équipe Voirie** et maintenue sous la responsabilité du demandeur.

Le demandeur demeure entièrement responsable de la sécurité des cheminements piétonniers et véhicules ainsi que de ses installations sur la totalité de la zone de chantier

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre Principal de Secours,
- Équipe Voirie de la Ville d'Annonay,
- Le Pôle Environnement et Cadre de vie

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à ANNONAY, le **7 AVR. 2022**
Juanita GARDIER,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Juanita Gardier".
Adjointe déléguée
À la Tranquillité Publique,
Propreté Urbaine et Voirie.

Notifié le :	- 7 AVR. 2022	Affiché le :	- 7 AVR. 2022
--------------	----------------------	--------------	----------------------

SP